

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques de qualification – 2^e degré

Consignes d'examen

Cycle	2023 – 2024/1
Titre	CE2D TQ/P
Matière	Français

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Français

Equivalent dans une grille horaire : 4 heures/semaine

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>

Numéro du programme : **464/2015/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf>)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français

Enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques

Deuxième et troisième degrés

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités professionnelles et techniques

Publié au Moniteur belge le 17 avril 2014

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés et en 7^e année professionnelle et technique de qualification:

-  [Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - formation scientifique](#) (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)
- ➔ ○  [Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - français](#) (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification, artistique de qualification et professionnel (CE2DTQ/P).

Tout·e candidat·e à l'examen de français du CE2D TQ/P est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen de français

●●● Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : 30 à 40 minutes

●●● Conditions particulières pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

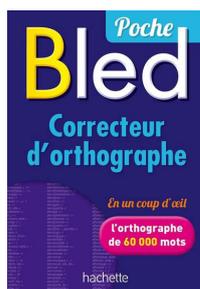
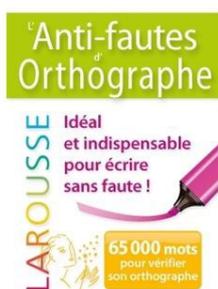
Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-après, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 8 et suivantes).

●●● Matériel

	Partie écrite	Partie orale
Autorisé	Matériel de base d'écriture. Ouvrages de référence (format papier) : dictionnaire de poche, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique. Calculatrice non graphique et non programmable (pour faire le compte de mots des productions demandées)	Les trois livres de la liste page 12 (obligatoire).
Refusé	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), ouvrages de référence au format électronique.	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), version numérique des œuvres retenues, analyses, notes et résumés divers.

Voici deux exemples de correcteur orthographique (liste non exhaustive) :



III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Quelques précisions sur les termes utilisés :

L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».

L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».

Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

I. Épreuve écrite

La compétence d'écriture sera évaluée à partir d'une ou de plusieurs productions personnelles répondant à une intention de communication précise : informer **et/ou** persuader.

Une grille d'évaluation précise, élaborée en fonction de la tâche demandée, sera remise aux candidats en même temps que la consigne.

L'orthographe et la maîtrise de la langue seront évaluées.

A. Réduire ou résumer un texte

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer.	Réduire un texte pour s'en approprier le contenu et/ou résumer un texte dans une longueur imposée pour informer autrui

Faire la réduction d'un texte consiste à sélectionner et articuler des éléments d'un texte source dans le but de le réduire sous forme d'un schéma, d'une structure ou d'un tableau.

Faire le résumé d'un texte consiste à produire un nouveau texte qui reprendra les informations essentielles du texte source et qui sera plus court que ce dernier. L'écriture de ce résumé implique la condensation et la **reformulation** du contenu du texte source (le résumé N'EST PAS un assemblage de phrases copiées-collées), le respect de la structure de celui-ci et l'absence de marques de la subjectivité de l'auteur du résumé. Le texte support sera de type informatif.

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères déterminés et quantifiés dans une grille d'évaluation. Selon le type de texte source et selon l'exercice demandé, les critères d'évaluation pourront varier.

Exemple d'une grille d'évaluation pour un résumé de texte :

Critères	Indicateurs	Points
Lisibilité	Copie lisible (les copies illisibles ne seront pas corrigées)	
Pertinence (ce critère compte pour au moins 50% du total)	1. Adéquation de la sélection des informations / complétude (présence des XX éléments nécessaires) 2. Fidélité à la source 3. Énonciation 4. Reformulation personnelle correcte dominante	
Intelligibilité	5. Densité des informations : part d'implicite acceptable, pas de répétitions	
	6. Cohésion interne du texte : anaphores, connecteurs et transitions, segmentation	
Recevabilité	7. Respect des normes linguistiques : 7.1 Orthographe Points à attribuer en fonction de la longueur du texte et du nombre d'erreurs 7.2 Syntaxe et ponctuation Points à attribuer en fonction de la longueur du texte et du nombre d'erreurs 7.3 Clarté et précision du lexique Points à attribuer en fonction de la longueur du texte et du nombre d'erreurs	
TOTAL		

B. Le texte argumentatif : prendre position et étayer une opinion ou une demande

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Prendre position et étayer une opinion ou une demande : – avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle ; – lettre ou courriel de demande dans une relation asymétrique.

Les candidats doivent être capables d'appuyer par des arguments développés une opinion personnelle **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique. Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle implique des protagonistes ayant des statuts différents. Par exemple : professeur·e et étudiant·e, patron·ne et employé·e,...

Dans ce cadre, il leur est demandé de maîtriser la présentation et l'énonciation de la **lettre** et du **courriel (= mail)**.

La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, aux subtilités de son développement (explicitation du raisonnement et du lien à la thèse, exemples adéquats et développés,...) ainsi qu'à sa cohérence interne (pas de contradiction). Les candidats pourront trouver dans le dossier de textes accompagnant l'épreuve des éléments pouvant leur servir dans leur argumentation (arguments, exemples...). Ils devront dans tous les cas **reformuler** les éléments qu'ils reprennent pour les intégrer dans leur texte (pas de passages copiés-collés).

Les productions des candidats seront évaluées en fonction de critères déterminés et quantifiés dans une grille d'évaluation. Un exemple de grille (sur un courriel de demande) est proposé ci-dessous. Les critères envisagés seront sensiblement semblables (sauf le point 1.1) pour l'évaluation d'un texte argumentatif développant une opinion personnelle.

Il sera demandé aux candidats d'indiquer leur nombre de mots dans une case prévue à cet effet puisque la cotation de certains critères en dépend (voir remarque page 5).

Exemple de grille de correction un courriel de demande :

Critères	Indicateurs	Niveaux de maîtrise	Points
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées		0 (copie)
Pertinence (ce critère compte pour au moins 50% du total)	1. Respect de l'intention et du genre :		
	1.1 Introduction : présentation complète et pertinente de la demande Si aucune demande n'est formulée dans le texte, 0 pour ce point et les points 1.2, 1.3, 1.4 en pertinence et 3 en intelligibilité.	Présente Partiellement présente Absente	
	1.2 Développement personnel de chaque argument pertinent : 1.2.1 Argument 1	Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé ou copié/collé	
	1.2.2 Argument 2	Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé ou copié/collé	
	1.2.3 Argument 3	Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé ou copié/collé	

	1.3 Argumentation cohérente	Aucune incohérence Une ou plusieurs incohérences	
	1.4 Conclusion : rappel pertinent de la demande	Présente Partiellement présente Absente	
Intelligibilité	2. Cohésion interne du texte : 2.1 Anaphores 2.2 Connecteurs et transitions 2.3 Segmentation	Sanction d'un point par erreur constatée	
	3. Progression textuelle	Logique Partiellement logique Illogique	
Recevabilité	4. Respect des caractéristiques de l'écrit demandé (courriel) : énonciation, registre et ton adapté, courtoisie, éléments demandés par les consignes, présentation.	Respectées Partiellement respectées Non respectées	
	5. Respect des normes linguistiques : 5.1 Orthographe 5.2 Syntaxe et ponctuation 5.3 Lexique	Points à attribuer en fonction de la longueur du texte et du nombre d'erreurs	
TOTAL			

C. Remarque sur le nombre de mots

L'examen demandera aux candidats d'indiquer le nombre de mots de la ou des productions demandées dans une case prévue à cet effet. Il est **obligatoire** de compléter cette case avec le relevé exact de ce nombre de mots car plusieurs critères de cotation sont influencés par ce paramètre.

Faire le relevé du nombre de mots et l'indiquer fait partie des tâches demandées et est compris dans le temps prévu pour l'épreuve.

Les candidats négligeant de compléter cette case ou indiquant un nombre manifestement incorrect seront pénalisés.

Il est conseillé de compter le nombre de mots de chaque ligne puis de faire l'addition (d'où l'utilisation permise de la calculatrice, voir le matériel autorisé en page 3 de ces consignes).

Comment compter le nombre de mots ?

Tous les mots comptent, y compris les « s' », « l' », « d' »... Par contre, les noms composés (y compris les nombres ou les années) comptent pour un seul mot.

Par exemple, dans la phrase « Les (1) 28 (1) petits-neveux (1) d'Annabelle (2) s'amusaient (2) bien chez elle (3) en 1995 (2) », il y a 12 mots.

2. Épreuve orale

Il est demandé aux candidats d'adapter leur comportement et leur tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Pour cet examen, chaque candidat-e préparera les **trois œuvres** de la liste fournie (voir la partie « Annexes » p. 12).

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Chaque candidat-e devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés ou soulignés.

Voici les UAA concernées par l'épreuve orale :

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser.	Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui.
UAA4 Exprimer oralement une opinion et négocier.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA5 S'inscrire dans une œuvre culturelle	Amplifier, transposer une œuvre culturelle.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

- **Partie 1 : exprimer oralement un avis argumenté**

Au moment de l'épreuve, l'examineur ou l'examinatrice choisira un premier livre de la liste reprise dans la partie « Annexes » p.12.

Il lui sera demandé de s'exprimer oralement et spontanément pendant un laps de temps compris **entre 1 minute 30 et 2 minutes 30**. L'intention de sa communication sera d'inciter à lire ou ne pas lire l'œuvre présentée, en fonction de son avis à ce sujet (UAA2, UAA4 et UAA6).

Son exposé comportera deux parties parfaitement distinctes :

- a. **INFORMER** : un résumé apéritif qui présente l'intrigue et les thèmes.
- b. **INCITER** : un avis personnel argumenté qui invite à lire ou à ne pas lire l'œuvre.

Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé aux candidats de ne pas entamer une énumération sans but des personnages et de ne pas tout dévoiler de l'intrigue puisqu'il s'agit d'un **résumé-apéritif**.

Pour la partie incitative, les arguments choisis correspondront à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit.

Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui peuvent être abordés :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit (policier, fantastique...);
- la manière de raconter (choix du narrateur et ses incidences sur le point de vue, respect ou perturbation de l'ordre chronologique, création et maintien du suspense, recours à des dialogues, à des descriptions, art de l'intrigue, effet des procédés narratifs utilisés, etc.);
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, le message éventuel véhiculé par l'œuvre, etc. ;
- les impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur, etc.

Il est attendu des candidats d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

L'exposé de chaque candidat-e sera évalué en fonction des critères fournis, à **titre indicatif**, dans le tableau suivant :

Critères d'appréciation		
Recevabilité	Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> - Syntaxe de l'oral ; - Richesse et précision du vocabulaire.
	Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fluidité de parole : impression de parole spontanée. ▪ Registre de discours adapté à la situation de communication. ▪ Énonciation marquée (présence du JE). ▪ Communication para-verbale et non verbale adaptée à la situation. ▪ Respect des valeurs humanistes et démocratiques
Audibilité		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume suffisant. ▪ Articulation suffisante. ▪ Débit adéquat.
Intelligibilité	Densité et clarté des informations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarté lexicale. ▪ Clarté syntaxique. ▪ Proportion acceptable d'implicites : compréhension aisée pour qui n'a pas lu l'œuvre en question.
	Cohésion textuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anaphores adéquates. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Clarté et organisation de l'exposé.
Pertinence	Adéquation à l'expérience de lecture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'une appréciation personnelle à l'expérience de lecture.
	Adéquation du texte à son intention : persuader, inciter à lire (ou pas) le livre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'une thèse incitative. ▪ Développement d'une argumentation à visée incitative. ▪ Sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Respect de la consigne relative à la durée.

- **Partie 2 : répondre à des questions portant sur une œuvre et en présenter un extrait significatif**

Au moment de l'épreuve, l'**examineur ou l'examinatrice choisira un second livre** de la liste page 13.

Il ou elle devra être capable :

1) de répondre aux questions des examinateurs relatives à :

1.1) l'œuvre (intrigue, thèmes, personnages, auteur, etc.) ;

1.2) la compréhension de l'œuvre ;

1.3) une appréciation personnelle motivée.

1.4) l'appropriation par le ou la candidate de l'œuvre par l'amplification ou la transposition (imaginer une fin alternative ou prolonger l'histoire, combler une ellipse narrative ², modifier la destinée d'un personnage, modifier le cadre spatio-temporel,...(UAA5)

Chaque candidat-e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse.

2) de présenter à l'examineur ou l'examinatrice un extrait de chaque œuvre (d'une trentaine de lignes au maximum) qui à son sens est représentatif du sens du roman et/ou d'un de ses thèmes principaux.

A la demande de l'examineur ou de l'examinatrice, le ou la candidate lira le passage à haute voix et justifiera son choix au moyen d'une argumentation. Les candidats doivent donc s'entraîner à lire le passage à haute voix avec expressivité.

Le passage peut être signalé dans le livre par un signet (sans annotation), des crochets ; il peut être surligné ou souligné.

² Une ellipse dans un récit correspond à un moment plus ou moins long qui n'est pas raconté par l'intrigue. Amplifier l'histoire dans ce cas consiste à imaginer les événements s'étant produits lors de l'ellipse sur base des éléments présents dans le roman.

IV. Évaluation

●●● Pondération

Épreuve écrite : 60 points

Épreuve orale : 40 points

L'examen de français (écrit + oral) est ramené sur une note finale de 20 points.

V. Annexes

●●● Liste de livres

Voici les trois œuvres à lire pour l'examen :

- BONDOUX Anne-Laure, *L'aube sera grandiose*.
- MURAIL Marie-Aude, *Sauveur et fils* (tome 1).
- SOLÉ Caroline, *La pyramide des besoins humains*.

Attention : cette liste est uniquement valable pour le cycle 2023-2024/1 (d'août 2023 à janvier 2024). Elle pourra être modifiée pour le cycle prochain, notamment par l'ajout d'autres romans.

Chaque candidat-e doit se présenter à l'examen oral muni-e de ses trois livres en version imprimée, sans quoi **l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.**

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

Récapitulatif

- ÉPREUVE ÉCRITE :

Durée : 3 heures

Total des points : 60

A) Rédaction d'un résumé OU d'une réduction de texte ;

B) Rédaction d'un avis argumenté OU d'une demande argumentée dans une relation asymétrique.

- ÉPREUVE ORALE :

Durée : 30 à 40 minutes (+ temps de préparation sur l'article de presse)

Total des points : 40

Matériel obligatoire : les trois œuvres de la liste en version papier (sans quoi l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report).

1) Expression orale d'un avis argumenté : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examineur ou l'examinatrice dans la sélection des trois ouvrages), prendre la parole pour un exposé d'1 minute 30 à 2 minutes 30 dont l'intention est d'informer et d'inciter à lire ou à ne pas lire le livre.

2) Sélection d'informations en vue de répondre à des questions : à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examineur ou l'examinatrice dans la sélection des trois ouvrages), répondre à des questions et justifier ses réponses).

Un avis personnel peut également être demandé sur le livre ainsi que la présentation d'un extrait significatif du roman avec lecture expressive.

Bonne préparation !

●●● Dispense partielle

⚠ Les matières Français, Langue moderne I et Langue moderne II sont composées d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite représente 60% de la note globale de la matière et l'épreuve orale 40%. **À partir du cycle 2022-2023/1**, les candidats qui n'ont pas obtenu une note globale de 10/20 ou plus en **Français**, en **Langue moderne I** et/ou en **Langue moderne II** pourront obtenir une **dispense partielle** dans la matière à condition :

- d'avoir participé à l'examen écrit et l'examen oral de la matière lors du même cycle ;
- ET**
- d'avoir obtenu minimum 30/60 à l'examen écrit de la matière ou d'avoir obtenu minimum 20/40 à l'examen oral de la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen écrit ne devra plus présenter que l'examen oral pour réussir la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen oral ne devra plus présenter que l'examen écrit pour réussir la matière.

La dispense partielle sera indiquée dans la colonne *Cycle dispense* de la notification officielle des résultats et du relevé de notes envoyé par courrier postal.

Elle sera indiquée de la manière suivante :

Exemple :

Matricule : 5420221094155

Français	Inscrit	8	22-23/1-DE-32/60
Mathématique	Dispensé	10,5	2021-2022/2
Langue moderne I - Anglais	Inscrit	9	22-23/1-DO-29/40
Sciences	Dispensé	11	2021-2022/2
Formation historique et géographique	Inscrit	13	2022-2023/1
Sciences sociales	Inscrit	5	/

Décision : Ajournement

➤ Français : 22-23/1-DE-32/60

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DE = dispense de l'examen **écrit**.

32/60 = note obtenue à l'examen écrit.

En obtenant 8/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 32/60 à l'examen écrit, la dispense de l'examen écrit est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 18/40 à l'examen oral pour réussir la matière ($32/60 + 18/40 = 50/100$).

➤ Langue moderne I - Anglais : 22-23/1-DO-29/40

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DO = dispense de l'examen **oral**.

29/40 = note obtenue à l'examen oral.

En obtenant 9/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 29/40 à l'examen oral, la dispense de l'examen oral est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 21/60 à l'examen écrit pour réussir la matière ($29/40 + 21/60 = 50/100$).

●●● A propos des absences à l'épreuve écrite et/ou orale

- Les candidats absents à l'écrit ne peuvent pas présenter l'oral sauf s'ils ont obtenu, lors d'un cycle précédent, une dispense de l'écrit.
- Si les candidats ayant obtenu une dispense partielle sont absents à l'examen qu'ils doivent présenter, ils obtiennent la note de 0 pour la matière. La dispense partielle reste néanmoins valable pour les cycles suivants.
- Les candidats ne se présentant pas à l'examen oral à la date et l'heure prévues obtiennent la note de 0 pour la matière. La cote de l'écrit n'est dès lors pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière (et ce même s'il est réussi). Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas demander leur copie et devront représenter l'écrit et l'oral à un prochain cycle.

Nous rappelons aux candidats que, depuis qu'il est possible d'obtenir des dispenses partielles, il leur est permis de se présenter devant l'examineur ou l'examinatrice à la date et l'heure déterminées pour leur examen oral dans le but d'obtenir **une cote de présence**.

Dans ce cas, la cote de l'examen oral est de 0 sur 40 MAIS la cote de l'écrit sur 60 est comptabilisée dans le total de la matière et le ou la candidat-e pourra demander à voir sa copie. Si l'écrit est réussi (cote égale ou supérieure à 30/60), le ou la candidat-e obtiendra une dispense pour l'écrit.